



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Risques

Affaire suivie par :

Pauline COUSINAT

Tél : 03 20 13 48 15

Fax : 03 20 40 54 68

pauline.cousinat@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur Régional

A

Le Préfet du Nord

Lille, le 19 avril 2014

Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité
environnementale, suite à la consultation relative au projet de régularisation du Parc Zoologique à
Maubeuge

Réf : dossier déposé en Préfecture du Nord le 13 février 2014

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets
prévus par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet de régularisation
du Parc Zoologique à Maubeuge ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 18/02/2014.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information
relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique, ou de la procédure
équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site
internet, en application de l'article R122-7 du Code de l'Environnement. Cette information figurera
également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Michel Pascal